



Mairie de Cuisery
Place d'Armes
71290 CUISERY
Tel : 03 85 40 11 76
Fax : 03 85 40 18 44
Email : mairie-cuisery@wanadoo.fr

Cuisery, le 10 Octobre 2022

PROCES-VERBAL
Réunion du conseil municipal du 7 Octobre 2022

Présents : Mmes LACROIX-MFOUARA Béatrice - PIRAT Isabelle – POUX Patricia
MM.VASSAUX Jean-Jacques – BERTHET Daniel – MARICHY Jean-Paul - VION Pierre - BOILLET Stéphane –PINDADO Nicolas –
BAUDIN Clément.

Absents excusés : Marie-Line PRABEL (a donné pouvoir à Isabelle PIRAT) – Jany CHALOT (a donné pouvoir à Béatrice LACROIX-MFOUARA) - Pascale DAUVERGNE (a donné pouvoir à Patricia POUX) – Kaltoume MASSKOURI (a donné pouvoir à Jean-Jacques VASSAUX). – Isabelle CAZIER (a donné pouvoir à Nicolas PINDADO) -Nathalie SERGENT (a donné pouvoir à Jean-Paul MARICHY) - Eric VIALET (a donné pouvoir à Daniel BERTHET) – Daniel ANDRE (a donné pouvoir à Pierre VION) - Franck DELONG (a donné pouvoir à Clément BAUDIN)

Le procès-verbal de la réunion du 29 Août 2022 est approuvé à l'unanimité.

Décisions prises par délégation du conseil municipal :

Convention avec la commune de Saint-Germain du-Plain pour l'accueil en stage d'un agent en Période de Préparation au Reclassement

Bail de location logement du Champ de Foire du 15/12/2022 au 30/09/2023 avec une jeune salariée de Guillot Cobreda

Assurance du nouveau tracteur chez Groupama

Remboursement d'assurance suite à choc véhicule sur un miroir de rue : 413 €

Expertise suite à effraction au camping

PETITE VILLE DE DEMAIN

Un point d'avancement est présenté par Philippe BRAS, chef de projet. Philippe BRAS présente l'actualité et l'agenda des projets par thématiques. Puis, les actions identifiées à travers ces thématiques avec les maîtrises d'ouvrage. Le séminaire a permis de travailler sur trois grandes thématiques : « Mobilités et transition énergétique », « Développement économique » et « Attractivité touristique et culturelle ». Les ateliers participatifs pour l'îlot Hortensias-Garderie, auront lieu en novembre.

FINANCES

Norme comptable M57 au 1^{er} Janvier 2023 – Rapporteur : Mme LACROIX-MFOUARA

Le Conseil Municipal avait donné son accord pour le passage à la norme M57 au 1^{er} janvier 2023. Après rencontre avec Monsieur le Conseiller aux collectivités, il semble plus approprié de réaliser le basculement avec la version développée. En effet, celle-ci est plus proche de celle utilisée aujourd'hui et du contrôle de gestion pratiquée par nos services. Un important travail d'inventaire est en cours pour les sorties de patrimoine. Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le passage à la M57 développée.

Décision Budgétaire Modificative n°2 – Rapporteur : Mme LACROIX-MFOUARA

La commune a fait l'acquisition d'un terrain à la Bêche pour installer une pompe de relevage. Dans l'acte de vente, il est précisé que ce terrain avait une valeur vénale de 800 €. La Trésorerie nous demande de passer les écritures d'intégration par décision modificative. Les écritures sont approuvées à l'unanimité.

Vente de terrain Fontaine Couverte – Rapporteur : Mme LACROIX-MFOUARA

Lors de sa séance du 3 juin 2022, le conseil municipal avait proposé de vendre une parcelle de terrain de 191 m² pour 500 €. L'intéressé demande si ce montant peut être revu au vu de l'usage qu'il en aurait et du prix que nous avons pratiqué à La Chaux. Si ce terrain est vendu, la commune n'en aurait plus l'entretien qui est effectué actuellement par les services techniques. Madame le Maire propose de revoir le prix à la baisse et propose quelques simulations. Il est ainsi proposé au conseil municipal de redélibérer : 13 voix contre, 4 voix pour et 2 abstentions. La délibération du 3 juin 2022 est donc maintenue dans les mêmes conditions.

Réforme de la Taxe d'Aménagement – Rapporteurs : Mme LACROIX-MFOUARA

La taxe d'aménagement a été réformée à partir du 1^{er} septembre 2022. La loi demande à ce que la taxe soit répartie entre la commune et la communauté de communes. Un calcul de répartition doit être réalisé entre les dépenses d'aménagements et d'équipements de la commune et celles de la communauté de communes sur le territoire de la commune. A priori, le % de reversement devrait être faible. Une délibération concomitante devra être prise avec la communauté de communes, cela se fera aux différents conseils du mois de novembre.

Cette taxe rapporte aujourd'hui 24 000 € à la commune et varie suivant les dossiers de permis de construire déposés chaque année.

La proposition de répartition sera faite au prochain conseil municipal.

Enfouissement du réseau Télécom, Route de Pont de Vaux – Rapporteur : Mme LACROIX-MFOUARA

Madame le Maire présente l'offre du SYDESL pour l'enfouissement du réseau Télécom Route de Pont de Vaux. Le conseil municipal accepte de délibérer. Ces travaux entrent dans le cadre de la politique d'enfouissement. Les travaux sont estimés à 17 569 € TTC avec une subvention de 40% sur le montant HT. Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ces travaux et le financement à prévoir au budget.

Questions et informations diverses

Repas des cheveux blancs le dimanche 9 octobre

Un contact sera pris avec le SIVOM pour le ramassage des poubelles

Prochain conseil municipal le 18 ou 25 novembre

Le Secrétaire
Jean-Paul MARICHY

Le Maire,
Béatrice LACROIX-MFOUARA

